

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 509-2026 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2026 a été adopté le 20 janvier 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine à Joliette ou en adresser une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette ce 28 janvier 2026.



Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Louis-André Garceau, Greffier et directeur du Service des affaires juridiques et greffe
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Ville de Saint-Charles-Borromée, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 29 janvier 2026
entre 11 h 45 et 16 h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2026.

(S) Louis-André Garceau
Signature